

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE
LE 22 MAI 2008**

L'an deux mil huit, le vingt-deux mai, à dix neuf heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Verrens-Arvey, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 28 dont 27 titulaires et 1 suppléant

Membres titulaires :

PALLUEL-LAFLEUR	Frédéric	CLERY
BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
GUINGANT	Marc	FRONTENEX
POIGNET	Sandrine	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
DEBACQ	Christophe	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
WAVRIN	Isabelle	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millières
CORDEL	Guy	Notre Dame des Millières
VESPESIANI	Gilbert	Notre Dame des Millières
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
BEURAIN	Nathalie	PLANCHERINE
MOCHET	Patrick	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
DUBOIS	Pascale	SAINT VITAL
PULVIN	André	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
SIBUET	Michel	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
DESSEUX	Marc	VERRENS-ARVEY
LOZIER	Hervé	VERRENS-ARVEY

Membre suppléant :

MIOTTO	Chantal	GRESY SUR ISERE
--------	---------	-----------------

Excusés :

Madame ORTEGA Sandra, qui a donné pouvoir de vote à Madame MIOTTO Chantal.

Secrétaire de séance : GIRARD Jean-Paul

Début de séance : 19 heures

Monsieur RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey et Vice-Président souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie nouvellement élus, et donne la parole au Président.

Monsieur TORNIER, Président de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie souhaite à son tour la bienvenue aux membres communautaires.

Il fait un point de rappel des différents services de la Communauté de Communes tel que le Service Public d'Assainissement Non Collectif, et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui apparaissent en budget annexe. Il insiste sur l'importance de ces deux services, qui ont permis l'identification de la Communauté de Communes auprès des contribuables ; de plus le SPANC et la REOM sensibilisent notamment les redevables au respect de l'environnement.

Après avoir donné les prix des redevances liés aux services, il présente les restes à réaliser pour la collectivité, les dépenses non payées à la fin de l'exercice notamment liées aux travaux sur les zones (ZI3 à Frontenex et le Rotey à Notre Dame des Millières) et sur la piscine, les retours des subventions attendues et les recettes correspondant aux ventes de terrains aménagés :

- o la taxe professionnelle attendue pour 2008 se monte à 1 331 137 € (soit 114 964 € de plus que voté au Budget Primitif)
- o les allocations compensatrices pour 2008 : 10 060 € (soit 24 940 € de moins que voté au Budget Primitif).

Compte administratif 2007- Budget Principal

Le Vice Président, Monsieur Gaudin, est nommé président de séance pour ce point à l'ordre du jour : il rappelle les données suivantes :

- **La section fonctionnement** :

Dépenses : 1 862 424.67 €

Recettes : 2 267 257.29 €



Soit un excédent de fonctionnement 404 832.62€

Pour un résultat de clôture de 404 832.70 €

- **La section investissement** :

Dépenses : 1 194 199.06 €

Recettes : 1 016 993.50 €



Soit un déficit d'investissement de 177 205.56 €

Pour un résultat de clôture de – 548 777.44 €

D'où un déficit global de 143 944.74 €

Ces chiffres correspondent à ceux du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Président se retire et ne prend pas part au vote (art L 2121-14 du CGCT) :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif 2007 du Budget Général de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie

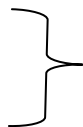
Compte administratif 2007 – Budget Annexe REOM

Le Vice Président, Monsieur Gaudin, est nommé président de séance pour ce point à l'ordre du jour : il rappelle les données suivantes :

- **La section fonctionnement** :

Dépenses : 636 929.67 €

Recettes : 610 221.56 €



Soit un déficit de fonctionnement de 26 708.11€

Pour un résultat de clôture de 22 056.85 €

Il n'y a pas de dépenses d'investissement.

D'où un excédent global de 22 056.85 €.

Ces chiffres correspondent à ceux du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Président se retire et ne prend pas part au vote (art L 2121-14 du CGCT) :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif 2007 du Budget Annexe REOM

Compte administratif 2007 – Budget Annexe SPANC

Le Vice Président, Monsieur Gaudin, est nommé président de séance pour ce point à l'ordre du jour : il rappelle les données suivantes :

- **La section fonctionnement :**

Dépenses : 32 942.46 €

Recettes : 50 689.50 €

}

Soit un excédent de fonctionnement de 17 747.04 €

Pour un résultat de clôture de + 4 796.21 €

- **La section investissement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 8 129.34 €

}

Soit un excédent d'investissement de 8 129.34 €

Pour un résultat de clôture de – 9 197.71 €

D'où un déficit global de 4 401.50 €

Ces chiffres correspondent à ceux du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Président se retire et ne prend pas part au vote (art L 2121-14 du CGCT) :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif 2007 du Budget Annexe SPANC

Le Président, Xavier Tornier, reprend la séance.

COMPTE DE GESTION 2007 : BUDGET M14 (Budget principal)

Après avoir présenté le Budget Primitif de l'exercice 2007, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 01/01/07 au 31/12/07, y compris la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclarant que le compte de gestion ne relève ni observation, ni réserve,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0

Abstention	0
-------------------	----------

- approuve les compte de gestions 2007 dressé pour l'exercice 2007 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2007 : BUDGET M4 (Budget annexe : Redevance Ordures Ménagères)

Après avoir présenté le Budget Primitif du Budget Annexe REOM de l'exercice 2007, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2007,

Après s'être assuré que le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 01/01/07 au 31/12/07, y compris la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclarant que le compte de gestion ne relève ni observation, ni réserve,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- approuve les compte de gestions 2007 - budget annexe REOM - dressé pour l'exercice 2007 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2007 : BUDGET M49 (Budget annexe : Service Public Assainissement en Collectif)

Après avoir présenté le Budget Primitif du Budget Annexe du SPANC de l'exercice 2007, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2007,

Après s'être assuré que le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 01/01/07 au 31/12/07, y compris la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclarant que le compte de gestion ne relève ni observation, ni réserve,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- approuve les compte de gestions 2007 - budget annexe SPANC - dressé pour l'exercice 2007 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTATS 2007 – BUDGET M14

La comptabilité imposée par l'instruction M14 demande un vote du Conseil Communautaire pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, celui-ci s'élève à **404 832 €**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- décide d'affecter la somme de 404 832 € en recettes d'investissement.

AFFECTATION DE RESULTATS 2007 – BUDGET M 49 SPANC

La comptabilité imposée par l'instruction M4 demande un vote du Conseil Communautaire pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, celui-ci s'élève à 4 796 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- décide d'affecter la somme de 4 796 € en recettes d'investissement.

Désignation d'un représentant à la Mission Locale Jeunes

Monsieur GAUDIN François, Directeur à la MLJ, quitte la salle.

Le Président indique que la MLJ a modifié ses statuts en intégrant au sein de son Conseil d'Administration des représentants des Communautés de Communes qui la finance.

Le Président demande au Conseil Communautaire de désigner une personne, selon l'article 8 des statuts de la MLJ « 1 siège pour le Président de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie ou son représentant ». Monsieur Vairetto est le seul candidat.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré (Monsieur Gaudin ne prend pas part au vote) :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- désigne Monsieur VAIRETTO André comme représentant de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie à la Mission Locale Jeunes

Le Vice-Président, François GAUDIN, regagne la salle.

Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte du PNR du Massif des Bauges

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au PNR des Bauges (délégués à titre consultatif).

Monsieur Gaudin est candidat en tant que titulaire et Monsieur Raucaz en tant que suppléant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- Titulaire : M. Gaudin : 28 voix
- Suppléant : M. Raucaz : 28 voix
- propose Monsieur GAUDIN François comme titulaire, à titre consultatif
- propose Monsieur RAUCAZ Christian comme suppléant, à titre consultatif

Service Public Assainissement Non Collectif : Dépôt de dossier de demande de subvention à la Région

Le Président indique qu'un dossier de demande de subvention pour les frais de fonctionnement du SPANC vient d'être déposé à la Région.

Le montant des dépenses exigibles prévu est de 28 236 € et le montant de subvention sollicité auprès de la Région est de 8 471 € (30%).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans la cadre du SPANC

PISCINE : Dépôt de dossier de demande de subvention au Département pour la création de place de parking

Le Président indique que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie va créer des places de parking à la piscine de Frontenex.

Il indique qu'il est prévu 10 places de parking avec desserte et 20 places de parking sans desserte.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la création de place de parking.

Remarques :

Monsieur BLANCO, Vice-Président en charge des Equipements sportifs, indique que la route de la piscine va être goudronnée avant l'ouverture de la piscine par la SGREG pour un montant de 19 140.78 euros TTC.

LAC DE BAINADE A GRESY SUR ISERE : convention SDISS

Le Président indique que chaque année la surveillance du lac est assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il rappelle que la fréquentation du lac en 2007 était de 12 820 personnes. Cette année le lac sera surveillé à partir du 28 juin au 28 août inclus, de 12h30 à 18h30, pour un coût estimé de 8 599 € de frais de personnel (hors frais de matériel).

Il propose au Conseil Communautaire de prendre connaissance de la convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à signer la convention avec le SDISS
- autorise le Président à signer tout mandat afférent au dossier

Transport Ligne de Marché : Bonvillard - Albertville

Le Président indique que la convention financière entre le Conseil Général et les Communes de Bonvillard, Sainte Hélène sur Isère, Grignon, Monthion et la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie est arrivée à échéance.

Il donne lecture de la convention et demande l'autorisation de la signer, sachant qu'elle est établie pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 ; que son coût annuel s'élève à environ 350 € pour la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie (15% pour la CCHCS des 50% du coût total).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0

Abstention	0
-------------------	----------

- **autorise le Président à signer la convention avec le Département, concernant la ligne Bonvillard-Albertville**
- **autorise le Président à signer tout mandat afférent au dossier**

Remarques :

La ligne Fréterive – Albertville appelle à la réflexion ; en effet les derniers bilans de fréquentation sont plutôt faibles en matière d'utilisation : une moyenne sur l'année 2007 de 5 voyageurs à l'aller, de 6 voyageurs au retour ; la participation de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie pour l'année se monte quant à elle à près de 3 000 € annuel.

La commission transport devra se pencher rapidement sur le dossier afin de donner la position de notre collectivité qui ne souhaite pas pénaliser les voyageurs, mais trouver une alternative.

Convention sentiers

Vu la compétence « actions touristiques » définie par l'article 4-2 de l'arrêté préfectoral du 23.12.2003 « sont d'intérêts communautaires les actions de promotion touristique à l'échelle communautaire ».

Vu la compétence « mise en valeur de l'environnement » article 4-3 des statuts du 23.12.2003 et la modification statutaire du 7.04.2005 retraçant les sentiers intercommunaux,

Vu l'article 4-7, la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie peut réaliser les opérations de mandat pour les communes adhérentes dans le cadre des compétences conservées par les communes,

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie souhaite dans le cadre de sa compétence touristique promouvoir les sentiers intercommunaux et communaux. Pour les sentiers communaux, il convient de passer une convention de mandat avec les communes membres, soit de passer une convention avec les communes extérieures (Gilly, Mercury, Monthion) ou avec CoRAL pour les sentiers intercommunaux.

La Communauté de Communes Haute Combe de Savoie s'engage à promouvoir (cartes, balisage) ses sentiers et la Commune cocontractante ou CoRAL s'engage à effectuer l'entretien et à assurer la sécurité des randonneurs.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- **autorise le Président à signer la convention avec les communes adhérentes à la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie**
- **autorise le Président à signer la convention avec les communes extérieures à la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie ou avec la CoRAL**
- **autorise le Président à signer toute pièce afférente au dossier**

Remarques :

Monsieur Vairetto, Vice-Président en charge de la Commission Tourisme souhaite réunir la commission afin de prendre connaissance pleinement du dossier.

Monsieur Tornier rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, par le conseil sortant, de mettre en place un nouveau balisage sans les subventions du Département, et sans les contraintes de la Charte Départementale, dans un souci à la fois de réactivité et d'économie.

Il rappelle aux nouveaux élus qu'une rencontre avec le Département avait eu lieu courant 2007 pour la présentation du projet et son accompagnement financier ; qu'une journée sur le terrain avait été organisée courant mars 2008 pour une évaluation des besoins en balisage. Il rappelle qu'il s'agit simplement de baliser des circuits par n°, identifiables sur les cartes des plaquettes en cours de réalisation ; d'utiliser les poteaux de balises déjà existants ; pour un coût de total estimé de 7900 euros (3000 € balisage et 4900 € la plaquette).

Il ne s'agit que d'un premier travail sur ce thème, pour valoriser celui qui a été fait dans le cadre des sentiers structurants.

La commission aura la charge d'évaluer cette première action et de proposer les évolutions nécessaires.

Monsieur Fazzari, Maire de Plancherine, souhaite une rencontre avec la CCHCS pour revoir la carte des sentiers proposée.

Plusieurs élus font remarquer qu'il ne faut pas d'incohérence avec la charte Départementale ; qu'il faut faire attention à ne pas rajouter un nouvelle signalétique, afin de ne pas faire de doublon, comme précédemment avec le PNR

Schéma Directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) : autorisation au Département de percevoir pour le compte de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie la subvention de l'Agence de l'Eau :

Le Président rappelle qu'un dossier de demande de subvention pour le SDAEP a été déposé. Il convient d'autoriser l'Agence de l'Eau à verser la subvention au Département, qui la reversera à la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie.

Le président demande l'autorisation de préparer un courrier dans ce sens.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à adresser un courrier à l'Agence de l'Eau l'autorisant à verser au Département une subvention pour le compte de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

ZONE du ROTÉY (Notre Dame des Millières) : Vente de terrain du lot n°2- B à M.Fronfrède (1844.54 m²).

Vu la délibération du 20.12.2006 fixant le prix de vente à 20€ HT le m²,

Le Président indique que la Société Recepieux représentée par Monsieur Fronfrède souhaite acquérir le lot 2B de 1844.54 m² pour un montant de 20€ le m², soit 36 890.80€ HT.

Monsieur Fronfrède a une société spécialisée dans le recepage : il souhaite construire un bâtiment comprenant 200 m² de bureaux et 400 m² de stockage.

Le Président propose de signer le compromis de vente, avec les conditions suivantes notifiées dans l'acte :

- respect du règlement de la ZAC
- obtention du permis de construire
- obtention d'emprunt

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à signer le compromis de vente avec Monsieur Fonfrède dans les conditions énumérées ci-dessus
- autorise le Président à signer l'acte de vente si le compromis est respecté
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier

Remarques :

Monsieur RAUCAZ, Vice-Président en charge du Développement Economique présente aux élus un plan de la Zone du Rotey, afin de leur présenter les aménagements par lot. Il rappelle qu'un des attributaires n'a toujours pas déposé son permis et que malgré les relances faites, la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie n'a pas reçu de nouvelles. Monsieur Girard, Maire de Frontenex fait remarquer qu'un lot de la ZI3 à Frontenex est également dans le même cas et que plusieurs entreprises du territoire sont intéressées.

Monsieur Raucaz indique que sur la ZAC du Rotey les sociétés Rose Plastic et GVC souhaitent s'agrandir.

Monsieur Tornier, Président, rappelle que les aménagements de zones apparaîtront en budget annexe pour les années à venir.

Piscine : Adhésion au Groupement des gestionnaires de centres sportifs

Le Président propose d'adhérer pour 150€ au Groupement. Celui-ci permet de bénéficier de prix pour les commandes et les formations Piscine.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à adhérer pour la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie au Groupement des Gestionnaires de centres sportifs
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier

Piscine : Déclaration d'autorisation préalable à la création de places de parking

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie a décidé de créer des places de parking à la Piscine Intercommunale de Frontenex.

Il indique que depuis la réforme des permis de construire, il est obligatoire de déposer une déclaration préalable de travaux. Il précise que cette déclaration comporte la création de :

- 10 places de parking avec desserte
- 20 places de parking sans desserte, le long de la voirie.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à déposer le dossier de déclaration préalable des travaux
- accepte la création de places de parking à la Piscine Intercommunale de Frontenex
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier

QUESTIONS DIVERSES

Piscine Intercommunale de Frontenex : Monsieur Blanco, Vice-Président en charge des équipements sportifs indique que la piscine ouvre ses portes le samedi 28 juin à 10h30. Une inauguration devrait normalement avoir lieu le 27 juin à 16h30.

Lac de baignade de Grésy sur Isère : Monsieur Gaudin, Maire de Grésy sur Isère, fait remarquer qu'un grand nombre de personnes se baigne, dans les dates qui ne correspondent pas à la surveillance du SDISS.

Le Président rappelle qu'aucune autorisation de baignade ne peut être donnée sans surveillance : les panneaux d'interdiction indiquent que c'est sous leur entière responsabilité que les gens se baignent.

Communication : cette commission n'avait pas été prévue. Il est demandé aux communes de nommer un délégué à cette commission qui se réunira une première fois le 12 juin 2008.

Prochain conseil : le jeudi 19 juin, à 19 heures à Frontenex

Fin de la séance à 21 h 20.

VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE, POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.

**Le Président,
Xavier TORNIER**